

TARIF D'ABONNEMENT :

ROUBAIX-TOURCOING. Trois mois, 13 fr. 50. Six mois, 26 fr. Un an, 50 fr. Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, Les autres départements et l'étranger, les frais de poste en sus. Le prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement implique l'acceptation de nos conditions.

BUREAUX & RÉDACTION

Roubaix, rue Neuve, 47. - Tourcoing, rue des Poutrains, 42. Les Abonnements et à BRUXELLES, à PARIS, chez l'OFFICE de PUBLICITE.

ABONNEMENTS & ANNONCES :

Abonnements et Annonces sont reçus à ROUBAIX, rue Neuve, 47. - A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis. - A BRUXELLES, rue de la Bourse, 8. et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. - A L'OFFICE de PUBLICITE.

LE DUEL

La triste conclusion de la rencontre de Morès-Mayer ramène l'attention sur la pratique du duel. Est-ce pour longtemps ? Il n'y faut pas compter. Rien n'est plus tenace que l'aveuglement volontaire. Et sur cette question du point d'honneur il s'est fait tacitement une sorte de consentement universel qui défie l'évidence.

Et pourtant, si l'on veut être de bonne foi, quelle sottise que le duel, et j'ajouterais : quelle bêtise ! Qu'est-ce qu'il prouve ? Qu'est-ce qu'il démontre ? Je me place, ici, sur le terrain de la discussion générale, et je défie qu'on me cite un duel qui ait clairement tranché un litige quelconque.

Personne ne croit que la balle du pistolet ou la pointe de l'épée se dirige fatalement, pour le punir, vers celui qui a tort, comme l'aiguille aimantée vers le pôle. Alors qu'y a-t-il de changé, lorsque, quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent, les quatre noms des témoins assurent au bas d'un procès-verbal, qu'il n'y a pas eu de résultat ?

J'entends bien que l'on fait allusion, pour justifier le duel, à certaines offenses de caractère essentiellement intime, qui ne peuvent recevoir d'autre sanction. Allons au fond des choses et n'ayons pas peur des mots.

Voici un mari outragé dans l'honneur de sa femme. Est-ce parce qu'il aurait donné ou reçu quelques centimètres de fer dans la poitrine, que son honneur sera reconquis ? Cela lui donnera-t-il l'assurance que, parmi ses enfants, il n'aura à rougir d'aucun ?... Eh bien ! alors ?

Plus de syllogismes. Rien que des coups de poing ! Nous voilà bien avancés ! Quand donc un homme en dehors de toute défiance catholique répondra-t-il : non, à un provocateur ? Ce sera là du courage, du vrai, du solide. Cet audacieux viendra, et vous verrez, après la première stupéur, de quel respect il sera entouré !

Car, le monde, il faut le mater. Et rien, au fond, ne le domine davantage que la hauteur morale que sa mesure au devoir et non pas à l'épée.

Du reste, suivez les listes des duels, et vous ne tarderez pas à reconnaître qu'il y a toute une catégorie de gens dont vous n'y découvririez pas les noms : ceux qui méritent d'être punis, avec la volonté de ne jamais attenter à l'honneur d'autrui, précisément parce qu'ils sont jaloux de leur. Pour établir sa loyale renommée Montalembert, par exemple, a-t-il eu besoin de recourir au duel ? Et qui, plus que lui, a remué des idées, a combattu des régimes et des hommes ?

Ce qu'il est juste de constater — après avoir relevé le caractère de convention essentiellement mondain du duel, — c'est qu'il est une arme aux mains des gens expérimentés qui savent que le monde est, en majorité, composé de naïfs et de timides, et qui veulent conquérir une situation que leurs seules mérites ne réussiraient pas à leur assurer.

Aujourd'hui certains apprennent l'écriture comme on apprend l'orthographe. C'est l'épée toujours au clair qui couvrira toutes les licences de la conduite, de la parole et de la plume. Devenir un bon lame, c'est, de nos jours, le noviciat indispensable de la vie publique. De la sorte, vous aurez beau avoir tort, jongler avec la vérité comme avec la justice, vous serez sûr d'être applaudi par la foule, — la foule bête et stupide qui, d'impression, admire toujours la force.

Et c'est là qu'à la fin du dix-neuvième siècle nous sommes parvenus ! Place aux chevaliers de la lame ! Une bonne raison honnêtement présentée, qu'est-ce que cela, grand Dieu ? — Un grand mot à effet, bien creux, bien sonore, et pour le souligner, une large estafade ! Voilà la véritable éloquence !

Plus de syllogismes. Rien que des coups de poing ! Nous voilà bien avancés ! Quand donc un homme en dehors de toute défiance catholique répondra-t-il : non, à un provocateur ? Ce sera là du courage, du vrai, du solide. Cet audacieux viendra, et vous verrez, après la première stupéur, de quel respect il sera entouré !

Car, le monde, il faut le mater. Et rien, au fond, ne le domine davantage que la hauteur morale que sa mesure au devoir et non pas à l'épée.

LE BUDGET DES CULTES

Paris, 27 juin. — M. Ricard, ministre de la justice et des cultes, a été entendu par la commission. Il a combattu les conclusions du rapporteur du budget des cultes et notamment en ce qui touche la suppression des vicaires généraux, des curés, relatifs aux vicaires des paroisses et de ceux qui fonctionnent en non curés.

On se souvient que nous avons fait connaître le bon jour par la commission du budget de M. Ricard, ce sujet. Voilà l'incorruptible député de Rouen obligé de demander comme ministre tout le contraire de ce qu'il soutenait comme député. M. Ricard a déclaré qu'il n'avait pas un second Vies Guyot, il va sans dire que ce n'est pas sans punir de rière que l'on a entendu la loi. M. Ricard a soutenu le contraire de ce qu'il soutenait jadis. C'est le sujet de conversations dans les couloirs intimes de la Chambre.

M. Ricard, la commission a décidé qu'elle accepterait la réintégration au budget du crédit demandé par le gouvernement au chapitre V (traitement des vicaires généraux, des curés, relatifs aux vicaires généraux, des curés, relatifs aux vicaires des paroisses et de ceux qui fonctionnent en non curés). M. Ricard a déposé un amendement tendant, en conformité de la loi de 1817, à autoriser le gouvernement à nommer des titulaires évêchés non concordataires, en cas de vacance, à la condition que les évêchés fussent en état de dévouement. La commission prévoit en effet, la suppression des évêchés non concordataires par voie d'extinction. C'est là, à ce qu'on peut croire, un premier soulagement à l'adresse de M. Ricard.

En voici un second : Mais la commission a décidé sur le chapitre VII (vicaires généraux), la suppression totale du crédit affecté à ce service (430,000 francs). La commission a décidé de faire passer l'entretien des évêchés religieux, sans distinction de culte.

La commission a maintenu pour 1893 les 7,000 vicaires précédemment supprimés. Ce maintien a été décidé sur la proposition de M. Charles Dupuy parce qu'une commission extra-parlementaire étudiée, en ce moment la réforme de la comptabilité des cultes.

M. Dupuy-Dutemps estime que le rapport de cette commission sera déposé à temps pour laisser aux fabriciens le temps de faire un compte de dévouement. La commission a entendu ensuite M. Jaurès et a adopté la proposition de M. Deloncle allouant 200,000 francs aux missions coloniales.

LA MUTUALITÉ AU SÉNAT

Le Sénat — honneur peut-être d'avoir laissé dormir pendant plusieurs années, dans ses cartons, la loi sur les sociétés de secours mutuels dont le projet officiel date de 1881 — vient de faire un pas décisif en faveur de la mutualité. La deuxième délibération a été assez rapide que la première dont je signalais il y a quelques jours l'insuccès.

Sur les seuls points discutés, voici ce qui a été décidé : On impose à nos sociétés une publicité nouvelle assez inutile que celle-ci ; On adjoint au conseil supérieur qu'il s'agit de créer, et qui aura le ministre de l'intérieur comme président, deux médecins et deux pharmaciens (est-ce pour assurer la prépondérance à ces spécialistes en chambre sur les mutualistes praticiens ?)

On retire à notre comptabilité les fournitures gratuites dont elle jouissait ; On prive nos dépositaires, soit à la caisse des retraites, soit à la caisse des dépôts et consignations, de la liberté d'emploi dont nous avons toujours profité et que le projet de loi de 1881 avait eux-mêmes voulu nous enlever ; On supprime l'allocation de 6 millions qui — en remplaçant une autre plus élevée et dont l'espoir à la fois insensé et incertain — nous avait permis de faire de nombreux coups nombreux qu'on nous porte.

Il est vrai qu'on a proclamé une fois de plus que « dans les sociétés de secours mutuels, le bien-être est pas de plus intéressantes que les sociétés de secours mutuels ». On avait également proclamé que la loi avait pour but d'être non lucrative. Est-ce pour cela que nous imposons toute une série d'obligations nouvelles dont plusieurs me paraissent inexécutables.

Nécessité de faire connaître tous les ans les cas de maladies, d'accidents, etc., ce qui va amener des complications énormes ; Nécessité de faire connaître les frais de médecins, de pharmaciens, de fournisseurs, etc., ce qui va amener la démission de beaucoup d'administrateurs menacés de poursuites correctionnelles pour des erreurs de statistique dans l'exercice de fonctions gratuites, absorbées par eux-mêmes ; Nécessité de prévoir et de mettre à l'avance dans les statuts l'emploi des cotisations, les modes de placement des fonds libres, les prévisions de dépenses, les modalités de répartition des bénéfices, etc., ce qui va amener la démission de beaucoup d'administrateurs menacés de poursuites correctionnelles pour des erreurs de statistique dans l'exercice de fonctions gratuites, absorbées par eux-mêmes ;

DEMIÈRE HEURE

Un grand incendie à Paris. — Un incendie considérable a complètement détruit cette nuit l'établissement de M. Rocheval, marchand de bois de charbonnage et de sciage, 55, quai la Rapée.

Inondation de Chicago. — L'eau monte toujours dans les environs de la ville. Dans quelques quartiers, l'eau atteint le deuxième étage. Les villages de Burnside, Dunlap et de la vallée de la rivière de la Nouvelle-Angleterre ont été dévastés. Les propriétaires de propriétés situées au bord de la rivière ont vu leurs propriétés envahies par l'eau.

Le mariage de Mademoiselle Gouffé. — Paris, 28 juin. — Le mariage religieux de Mlle Marthe Gouffé à 23 ans, célébré hier à l'église Saint-Eugène. La mariée portait une robe de satin uni avec dentelles au fronton, une couronne de fleurs d'orange et un voile blanc dans ses cheveux. Elle était accompagnée par son père, M. Gouffé, et son frère, M. Gouffé. Le mariage a été célébré par M. Lamy, curé de Saint-Eugène.

Un clown coupable de lèse-majesté. — Berlin, 28 juin. — M. Duroff, le clown russe bien connu, qui devait commencer à Paris, une série de représentations, a été arrêté à son passage à Berlin, pour crime de lèse-majesté.

Les projets militaires de l'Allemagne. — Berlin, 28 juin. — La Berliner Post qui paraît être l'organe officiel du ministère de la guerre, commence à préparer le public et le Reichstag à la nécessité de nouvelles dépenses militaires. Elle annonce que le budget de la guerre pour 1893 sera de 1,200 millions de marks.

BOURSE DE PARIS DU 28 JUIN 1892. Table with columns for Cours précéd., Valeurs, Compt., Terme, Cours, Cours de clôture, Cours de jour.

BOURSE DE LILLE DU 28 JUIN 1892. Table with columns for Cours précéd., Valeurs, Compt., Cours, Cours de clôture, Cours de jour.

MARCHÉS DE LILLE DU 28 JUIN 1892. Table with columns for Cours précéd., Valeurs, Compt., Cours, Cours de clôture, Cours de jour.

des sociétés qui existent. Les sociétés actuelles, même les plus prospères, devront, dans un délai de deux ans, modifier leurs statuts, pour se conformer à des conceptions nouvelles, préconisées par les théologues et les politiques, mais repoussées par la pratique, l'expérience et le bon sens.

LA RÉPRESSION DU DUEL

Une proposition de M. Maxime Lecomte. L'exposé des motifs. M. Maxime Lecomte invoque tout d'abord le principe de l'indivisibilité de la vie humaine, qui condamne, en même temps que le meurtre et l'assassinat, la guerre, qui n'est que le meurtre et l'assassinat organisés à grande échelle, la peine de mort et le duel.

Le duel est une violation de la vie humaine, qui condamne, en même temps que le meurtre et l'assassinat, la guerre, qui n'est que le meurtre et l'assassinat organisés à grande échelle, la peine de mort et le duel.

Le duel est une violation de la vie humaine, qui condamne, en même temps que le meurtre et l'assassinat, la guerre, qui n'est que le meurtre et l'assassinat organisés à grande échelle, la peine de mort et le duel.

Le duel est une violation de la vie humaine, qui condamne, en même temps que le meurtre et l'assassinat, la guerre, qui n'est que le meurtre et l'assassinat organisés à grande échelle, la peine de mort et le duel.

LES COLIS POSTAUX

Le directeur général des postes met la dernière main dans ce projet de loi, qui a été adopté par le Sénat le 27 juin. Ce projet de loi a pour objet de réglementer le service des colis postaux.

Le projet de loi a pour objet de réglementer le service des colis postaux. Il fixe les conditions de transport, les tarifs, les formalités à remplir, etc.

NOUVELLES DU JOUR

Un nouveau duel — MM. Dreyfus et Drumont. Paris, 27 juin. — M. Camille Dreyfus, député, s'étant jugé offensé par un passage d'une lettre signée « Un indigne », a défié M. Drumont à un duel. Le duel a eu lieu le 27 juin, à 10 heures, au Bois de Boulogne.

Le duel a eu lieu le 27 juin, à 10 heures, au Bois de Boulogne. M. Drumont a été blessé à la main droite. M. Dreyfus n'a été blessé que légèrement.

M. Drumont a été blessé à la main droite. M. Dreyfus n'a été blessé que légèrement. Le duel a été interrompu par l'arrivée de la police.

Le duel a été interrompu par l'arrivée de la police. M. Drumont a été transporté à l'hôpital. M. Dreyfus a été libéré.

M. Drumont a été transporté à l'hôpital. M. Dreyfus a été libéré. Le duel a été considéré comme nul.

M. Drumont a été transporté à l'hôpital. M. Dreyfus a été libéré. Le duel a été considéré comme nul. M. Drumont a été libéré.

M. Drumont a été transporté à l'hôpital. M. Dreyfus a été libéré. Le duel a été considéré comme nul. M. Drumont a été libéré.

M. Drumont a été transporté à l'hôpital. M. Dreyfus a été libéré. Le duel a été considéré comme nul. M. Drumont a été libéré.

M. Drumont a été transporté à l'hôpital. M. Dreyfus a été libéré. Le duel a été considéré comme nul. M. Drumont a été libéré.

M. Drumont a été transporté à l'hôpital. M. Dreyfus a été libéré. Le duel a été considéré comme nul. M. Drumont a été libéré.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 27 juin 1892. Présidence de M. Floquet, président. La séance est ouverte à 2 heures.

La répression du duel. M. Clusard expose une proposition tendant à la répression du duel et demande l'urgence.

M. Clusard expose une proposition tendant à la répression du duel et demande l'urgence. M. Floquet déclare qu'il n'y a pas lieu à l'urgence.

M. Floquet déclare qu'il n'y a pas lieu à l'urgence. M. Clusard expose une proposition tendant à la répression du duel et demande l'urgence.

M. Clusard expose une proposition tendant à la répression du duel et demande l'urgence. M. Floquet déclare qu'il n'y a pas lieu à l'urgence.

LE CONGRÈS INTERNATIONAL D'ANVERS

Sur la législation douanière et le règlement du travail. Nous trouvons dans la Revue économique d'Anvers quelques détails sur le Congrès qui se tient, ainsi que nous l'avons annoncé, du 8 au 13 août.

Plusieurs mémoires ont déjà été adressés à la commission d'organisation, entre autres : la réglementation officielle du travail par M. Bellofroide, avocat à Straïng; les droits au valorem et les droits spécifiques par M. Van Elweyck, négociant à Bruxelles; la limitation des heures de travail en Belgique, par M. Emile Van der Velde, docteur en économie politique de l'Université de Bruxelles; les droits différentiels et la clause de nation la plus favorisée par M. Alexandre de Matkovits, secrétaire d'Etat en Autriche-Hongrie; résultats de la réaction en Allemagne inaugurée en 1878, plus spécialement, au point de vue des relations germano-belges, par M. le docteur Karl Mandel, économiste à Buda-Pest; les lois sur la réglementation du travail au Danemark et en Norvège par M. Ludwig Bransen, député au Folketing danois; la législation ouvrière en Suisse et en Belgique par M. Louis Waurin, professeur de sociologie à l'Université de Genève.

On voit par ce simple aperçu de quelques sujets qui y doivent être traités, le grand intérêt qu'offrirait ce congrès international d'économistes.

La société d'économie industrielle et commerciale de Paris sera représentée par MM. Fleury, Pocteur, Davion, Expert-Bezancon, Brindlinski, Marcellin, Sulliot, G. Hartman, Dueret, Thierry-Mieg et Courver.

Les sociétés d'économie économiques de Paris à désigné pour ses délégués MM. Léon Donnât, René Stourm, Jules Fleury et Lucien Naquet.

On cite parmi les notabilités françaises qui ont promis d'assister au Congrès, M. Yves Guyot, ancien ministre, M. Jules Liégeois, professeur à la faculté de droit de Nancy, etc.

LE MARIAGE DE Mlle BOUTANGER

Versailles, 27 juin. — Le mariage de Mlle Hélène Boutanger a eu lieu aujourd'hui. La cérémonie religieuse a été célébrée à la Cathédrale, devant une nombreuse assistance.

Le mariage de Mlle Boutanger a eu lieu aujourd'hui. La cérémonie religieuse a été célébrée à la Cathédrale, devant une nombreuse assistance.

LES ÉVÉNEMENTS DU DAHOMEY

Porto-Novo, 27 juin. — Les dahomains ont fait aujourd'hui une démonstration menaçante contre Kotonou. Le commandant Rion est parti pour prendre le commandement de la place qui est défendue par cent troupes.

Kotonou, 27 juin. — Une pirgène vient d'être attaquée par les dahomains sur la lagune de Sô. Les communications entre Porto-Novo et Kotonou deviennent dangereuses.

La fête du 14 juillet. — On a saisi chez lui des papiers improuvés, a été constitué à la disposition du juge d'instruction. Londres, 27 juin. — La police anglaise a opéré des perquisitions chez un nommé Bellocque, anarchiste français, qu'elle surveillait depuis plusieurs jours. Ces perquisitions n'ont donné aucun résultat.

LES CATECHISMES ÉLECTORAUX

Paris, 27 juin. — Le nombre des catechismes épiscopaux qui vont être défrés au Conseil d'Etat à raison de l'insertion de passages politiques est définitivement fixé à cinq.

La commission du Conseil supérieur du travail. Paris, 27 juin. — La commission du conseil supérieur du travail, qui s'occupe des questions se rattachant au crédit populaire, est retournée mardi sous la présidence de M. Léon Say. Elle a entendu et approuvé les rapports de MM. Labeyrie et Lyon-Caen. Elle a ajourné à demain la lecture du rapport de M. Bédarride.

La commission saisie de la proposition de loi concernant les habitations ouvrières a entendu et approuvé, sous la présidence de M. Jules Simon, le rapport de M. Siegfried. La commission qui examine les propositions relatives aux règlements d'ateliers se réunira demain pour entendre le rapport de M. Keiffer.

L'explosion du boulevard Magenta. Paris, 27 juin. — Le Bulletin écrit pouvoir affirmer que l'attentat du boulevard Magenta a eu pour auteurs, non seulement Francis Meunier, Brion et sa femme, mais encore deux autres individus qui seraient encore à Paris.

L'inspecteur du crime est bien François, c'est lui qui a comploté le plan d'attentat, mais l'attentat n'aurait pas été commis comme on se le figurait. Paris, 27 juin. — On assure que, ce matin, M. le commissaire de police de Paris a perquisitionné chez un nommé F., qui est vivement soupçonné d'être un des complices de Francis et Brion dans l'attentat du boulevard Magenta. On a saisi chez lui des papiers improuvés, a été constitué à la disposition du juge d'instruction.

Londres, 27 juin. — La police anglaise a opéré des perquisitions chez un nommé Bellocque, anarchiste français, qu'elle surveillait depuis plusieurs jours. Ces perquisitions n'ont donné aucun résultat.

LA FÊTE DU 14 JUILLET

Porto-Novo, 27 juin. — Les dahomains ont fait aujourd'hui une démonstration menaçante contre Kotonou. Le commandant Rion est parti pour prendre le commandement de la place qui est défendue par cent troupes.

Kotonou, 27 juin. — Une pirgène vient d'être attaquée par les dahomains sur la lagune de Sô. Les communications entre Porto-Novo et Kotonou deviennent dangereuses.

La fête du 14 juillet. — On a saisi chez lui des papiers improuvés, a été constitué à la disposition du juge d'instruction. Londres, 27 juin. — La police anglaise a opéré des perquisitions chez un nommé Bellocque, anarchiste français, qu'elle surveillait depuis plusieurs jours. Ces perquisitions n'ont donné aucun résultat.

Pour avoir assisté à la messe

Paris, 27 juin. — La Petite République dénonce M. de Freycenet, évêque de Metz, comme ayant encouragé les soldats ont assisté hier, à l'occasion de la fête du régime à une messe célébrée à cette intention à Saint-François-Xavier.

Expériences de tir

Angoulême, 27 juin. — D'importantes expériences de tir ont eu lieu au camp de la Brème. Les résultats ont dépassé les espérances. Le général Nismes assistait à ces expériences.

MM. de Bismarck et Crispin

Rome, 27 juin. — A propos d'un article de M. Crispin, comme M. de Bismarck, émet l'idée qu'il est nécessaire de faire la guerre à la France.

M. de Bismarck et Crispin. — M. de Bismarck serait-elles par hasard un mot d'ordre ayant pour but de donner le ton aux publications officielles, chargées de préparer les communications aux événements inédits dans les cabinets et les cours.

M. de Bismarck et Crispin. — M. de Bismarck serait-elles par hasard un mot d'ordre ayant pour but de donner le ton aux publications officielles, chargées de préparer les communications aux événements inédits dans les cabinets et les cours.

M. de Bismarck et Crispin. — M. de Bismarck serait-elles par hasard un mot d'ordre ayant pour but de donner le ton aux publications officielles, chargées de préparer les communications aux événements inédits dans les cabinets et les cours.